

*Cette circulaire complète la circulaire n°4537 du 6 septembre 2013.*

<p><b>Réseaux et niveaux concernés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental</p> <p><b>Type de circulaire</b></p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p><b>Période de validité</b></p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input type="checkbox"/> Du            au</p> <p><b>Documents à renvoyer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p><b>Mot-clé :</b></p> <p>Appel à projets – Éveil scientifique - Sciences – Espace – Esero</p>	<p><b>Destinataires de la circulaire</b></p> <p>- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;</p> <p>- Au Service général de l'Inspection;</p> <p>- Aux associations de parents.</p>
--	--

<b>Signataire</b>		
Ministre / Administration : AGERS - DG Enseignement obligatoire - Lise-Anne HANSE		
<b>Personnes de contact</b>		
Service ou Association : DG Enseignement obligatoire		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Fouarge Geraldine	02 690 84 46	geraldine.fouarge@cfwb.be
Ladavid Christelle	02 690 83 59	christelle.ladavid@cfwb.be
Service ou Association : ESERO		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Cornet Denis	02 474 70 66	denis.cornet@planetarium.be

## **Appel à projets 2013-2016 - Développer des activités d'éveil scientifique dans les écoles fondamentales / Cycle 2**

Madame, Monsieur,

Début septembre, un **appel à projets triennal** visant à promouvoir et valoriser les initiatives de sensibilisation aux sciences et aux techniques dans les écoles fondamentales était lancé (confer circulaire 4537 du 6 septembre 2013 - Appel à projets 2013-2016 / Cycle 1).

Pour rappel, cette initiative s'inscrit dans la dynamique du projet « Espace et Enseignement » développé depuis 2007 dans le cadre d'un partenariat entre la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, l'Inspection, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et son bureau ESERO belge ([www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace)).

Suite au premier appel, une trentaine d'écoles fondamentales ont déposé un projet. Toutefois, certaines écoles n'ont pas été en mesure de rentrer un projet dans les délais initialement fixés. Il a donc été décidé de lancer un second cycle d'inscription des établissements à cet appel à projets.

Les écoles qui souhaitent s'engager dans ce cadre rentrent dans un projet qui se développe sur trois années scolaires : 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Je vous invite à prendre connaissance ci-après des modalités pratiques de cet appel à projets :

### **1. Cadre**

#### **1.1 OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS**

La mise en place de cet appel à projets poursuit principalement les **objectifs généraux** suivants :

- amener les jeunes à s'intéresser aux sciences et aux techniques :
  - en donnant du sens aux sciences de manière attrayante et accessible aux élèves ;
  - en favorisant l'organisation d'activités techniques et scientifiques fondées sur une démarche d'investigation dans les écoles ;
- favoriser le transfert d'une démarche de résolution de problèmes dans l'approche des autres disciplines.

#### **1.2 DÉFINITION D'UN PROJET**

Par projet, il faut entendre « un ensemble cohérent d'activités et d'actions à entreprendre dans le but de pratiquer l'initiation scientifique plus, mieux et/ou autrement ».

Les projets peuvent concerner toute l'école, un cycle, une classe, ...

Afin d'établir un projet, il est essentiel :

1. de dresser un état des lieux des pratiques déjà mises en place en termes d'approche des sciences :
  - Comment fait-on des sciences dans l'école ? - Pratique de la démarche scientifique, planification des savoirs et savoir-faire, construction et utilisation des traces, place de l'enfant dans l'apprentissage, évaluation des compétences, recours aux ressources, adhésion de l'Équipe aux valeurs, matériel présent dans l'école, ... ;
2. de définir le(s) besoin(s) en fonction de l'état des lieux ;
3. de choisir la priorité qui va vous permettre d'entrer dans le projet et de la développer.

Des exemples de projets d'éveil scientifique mis en place par des écoles fondamentales peuvent être consultés dans la rubrique « Archives » du site [www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace).

### **1.3 CONDITIONS À RESPECTER**

Le projet et ses activités devront nécessairement :

- amener les élèves à construire des compétences dans le domaine des sciences ;
- répondre aux prescrits légaux et être en adéquation avec les projets éducatif et pédagogique ;
- s'engager à inscrire le projet dans le projet d'établissement ;
- être soutenus par la direction et le Pouvoir organisateur ;
- aborder le thème de « l'espace » à un moment donné ;
- être évalués à intervalles réguliers ;
- tenir compte du contexte spécifique ou local de l'école : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ...

## **2. Qui peut introduire un projet ?**

### **2.1 GÉNÉRALITÉS**

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires de l'enseignement fondamental (maternel et/ou primaire) ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus.

Un seul projet par implantation peut être déposé. Pour rappel, on entend par projet « un ensemble cohérent d'activités et d'actions à entreprendre (...) », un même projet peut dès lors être constitué de plusieurs micro-projets reliés entre eux par un fil conducteur.

### **2.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR ENTRER DANS LE PROJET**

Les projets doivent être introduits par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire en ligne accessible sur [www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace), rubrique « Appels à

projets 2013-2016 ». Les formulaires ainsi complétés doivent ensuite être envoyés via l'adresse mail administrative de l'établissement ou du Pouvoir organisateur à [espace.enseignement@cfwb.be](mailto:espace.enseignement@cfwb.be) pour le **lundi 27 janvier 2014 au plus tard**.

### **2.3 ANNÉES SCOLAIRES 2014-2015 ET 2015-2016**

Pour la suite du projet triennal, chaque école devra adresser un **plan d'actions annuel** via le formulaire ad hoc accessible sur [www.enseignement.be/sciences-espace](http://www.enseignement.be/sciences-espace), rubrique « Appels à projets 2013-2016 ».

Les formulaires ainsi complétés devront également être envoyés via l'adresse mail administrative de l'établissement ou du Pouvoir organisateur à [espace.enseignement@cfwb.be](mailto:espace.enseignement@cfwb.be) :

- pour l'année 2014-2015 au plus tard pour le 6 juin 2014 ;
- pour l'année 2015-2016 au plus tard pour le 5 juin 2015.

## **3. Ressources et suivi du projet**

Chaque école engagée dans le cadre du projet « Espace et Enseignement » pourra bénéficier d'un soutien à plusieurs niveaux :

### **3.1 APPUI DU BUREAU BELGE ESERO ([www.esero.be](http://www.esero.be))**

- Mise à disposition de **matériel** de l'Agence spatiale européenne (ESA)
- **Visites sur le terrain** à la demande des établissements scolaires

### **3.2 FORMATIONS CIBLÉES**

Les écoles engagées dans le projet ont l'opportunité de suivre des **formations d'éveil scientifique** conceptualisées par un ensemble d'opérateurs de formation et coordonnés par le bureau ESERO et la DG Enseignement obligatoire.

Chaque année scolaire, il est prévu d'organiser cinq journées de formation en trois lieux géographiques différents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque journée ayant une capacité d'accueil de maximum 80 enseignant(e)s. Les formations proposées seront toujours centrées sur l'éveil et la démarche scientifiques mais un thème spécifique sera choisi chaque année.

Ainsi, pour l'année scolaire 2013-2014, les journées de formation auront pour thème « *les arts visuels et apprentissages* » et seront organisées entre janvier et avril 2014.

Il sera demandé à chaque chef d'établissement de préciser le niveau de ses enseignants ainsi que les formations déjà suivies afin de répondre au mieux aux besoins des enseignants dans la maîtrise de l'éveil et de la démarche scientifiques.

Au début de chaque année scolaire, les écoles seront informées des dates, des lieux, des contenus et des modalités d'inscription aux formations. Au cours du projet 2013-2016, les contenus des formations seront adaptés en fonction du cheminement, des besoins et des attentes des équipes pédagogiques des écoles.

\* Les écoles fondamentales ordinaires ont la possibilité d'introduire une demande de dérogation pour organiser une journée supplémentaire de formation. À ce sujet, vous pouvez contacter Jennifer RICHARD : 02 690 84 06 –[jennifer.richard@cfwb.be](mailto:jennifer.richard@cfwb.be).

\* Notez que pour des raisons pratiques, toute inscription à une formation engendre une obligation de présence.

### **3.3 APPUI DE PERSONNES RESSOURCES**

#### **▪ Conseillers pédagogiques**

Dans la mesure de leurs disponibilités, ils accompagneront les équipes éducatives dans la mise en œuvre de leur projet scientifique.

#### **▪ Inspection de l'enseignement fondamental**

Ils organiseront des visites, procéderont à des évaluations co-constructives au bout desquelles des échanges et conseils peuvent avoir lieu.

#### **▪ Comité de suivi**

Un Comité de suivi sera constitué par la DG Enseignement obligatoire et réalisera un bilan annuel des progressions du projet. Un avis sera alors communiqué à l'équipe éducative afin de les aider dans le déroulement de leur projet.

### **3.4 SOUTIEN FINANCIER**

Dans la mesure des moyens disponibles, un soutien financier de maximum 500 € par année scolaire sera accordé aux projets des écoles en fonction de critères de sélection mentionnés ci-dessous à ce sujet.

Les subsides octroyés seront liquidés sur les comptes des établissements scolaires ou Pouvoirs organisateurs uniquement.

L'accès à un soutien financier n'est pas une condition d'entrée dans le projet « Espace et Enseignement ».

## **4. Critères de sélection et indicateurs**

La sélection des projets retenus se fera sur la base des critères et indicateurs suivants :

### **ÉLABORATION DU PROJET**

- État des lieux de la situation actuelle ;
- Définition des besoins de l'équipe en fonction de l'état des lieux ;
- Priorité envisagée.

### **PERTINENCE DU PROJET**

- Prise en compte de la construction de compétences dans le domaine des sciences ;
- Référence explicite aux projets éducatif et pédagogique ;
- Engagement d'inscrire le projet dans le projet d'établissement ;
- Rôle de la direction dans le projet ;
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ...

### **COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES DÉVELOPPÉES**

- Rencontrer et appréhender une réalité complexe (Faire émerger une énigme à résoudre - Identifier des indices et dégager des pistes de recherche propres à la situation - Confronter les pistes perçues, préciser des critères de sélection des pistes et sélectionner selon ces critères) ;
- Investiguer des pistes de recherche (Récueillir des informations par la recherche expérimentale, l'observation et la mesure et / ou recueillir des informations par la recherche documentaire et la consultation de personnes ressources) ;
- Structurer les résultats, les communiquer, les valider, les synthétiser (Rassembler et organiser des informations sous une forme qui favorise la compréhension et la communication - S'interroger à propos des résultats d'une recherche, élaborer une synthèse et construire de nouvelles connaissances).

### **DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE : MISE EN ŒUVRE DE MÉTHODES ACTIVES**

- Sens de l'activité et des apprentissages pour les élèves ;
- Mise en place d'une ligne du temps des activités – Organisation temporelle du projet ;
- Pertinence des visites ou des experts invités ;
- Interactions – Échanges – Collaboration ;
- Approche pluri ou interdisciplinaire ;
- Réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur.

### **ACCÈS À UN SOUTIEN FINANCIER**

Les dépenses introduites devront nécessairement concerner :

- l'acquisition de matériel pédagogique à caractère scientifique ;
- le financement de visites à caractère scientifique ;
- le financement d'animations à caractère scientifique.

Le matériel, les visites et animations devront servir de catalyseur au projet.

Aux demandes similaires, une priorité sera accordée aux écoles n'ayant pas encore bénéficié de soutien financier dans le cadre du projet « Espace et enseignement ».

## 5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- de trois inspecteurs de l'Enseignement fondamental ordinaire et/ou spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de deux représentants de l'ESERO ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

**1°** Le jury recevra les **candidatures au plus tard pour le lundi 27 janvier 2014**, la date de validation du formulaire en ligne faisant foi (suivre les instructions en ligne).

L'ESERO se tient à la disposition des équipes éducatives en cas de besoin (élaboration du projet, mise en œuvre, ...) : 02 474 70 66 - [denis.cornet@planetarium.be](mailto:denis.cornet@planetarium.be).

**2°** Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

**3°** Le jury communiquera les **résultats** de la sélection à partir du lundi 24 février 2014.

**4°** Un **portefeuille de lecture** sera adressé aux écoles qui auront remis un projet.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,



Lise-Anne HANSE